

ÉVALUATION DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES DU DOMAINE DE L'ASILE ET DES RÉFUGIÉ-E-S DANS LE CANTON DE FRIBOURG

Regards croisés des requérant-e-s d'asile et réfugié-e-s et des professionnel-le-s

Synthèse des principaux résultats de la recherche mandatée par le
Service de l'action sociale (SASoc), État de Fribourg

Geneviève Piérart et Alida Gulfi

Évaluation réalisée avec la collaboration de François Delavy, Cédric Jacot, Mario Konishi
et Sandrine Papaux

Mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

L'ÉVALUATION EN BREF	2
LE VOLET « REQUÉRANT-E-S D'ASILE ET RÉFUGIÉ-E-S »	2
Comment et auprès de qui s'est déroulé ce volet ?	2
Présentation des principaux résultats	3
Les mesures d'aides et leur évaluation	3
Les pistes d'action.....	4
LE VOLET « PROFESSIONNEL-LE-S ».....	5
Comment et auprès de qui s'est déroulé ce volet ?	5
Présentation des principaux résultats	6
Les difficultés rencontrées par les professionnel-le-s.....	6
Les stratégies mobilisées par les professionnel-le-s	7
Les trajectoires des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s	7
Les pistes d'action.....	8
ANALYSE CROISÉE DES RÉSULTATS	9
Les trajectoires de vie types des requérant-e-s d'asile et des réfugié-e-s.....	9
Les besoins des requérant-e-s d'asile et des réfugié-e-s.....	10
L'impact des mesures d'intégration.....	11
REMERCIEMENTS.....	12
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	12

L'ÉVALUATION EN BREF

Le Service de l'action sociale (SASoc) du canton de Fribourg est responsable de l'accueil, l'encadrement, l'hébergement et l'intégration des personnes relevant de la Loi suisse sur l'asile (LAsi), soit des requérant-e-s d'asile et des réfugié-e-s vivant dans le canton. En 2022, le SASoc a mandaté la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR) pour évaluer la situation et les besoins des personnes requérantes d'asile et réfugiées du canton de Fribourg en termes d'intégration, en vue d'améliorer leurs conditions de vie et leur santé par une adaptation des politiques publiques. Les points de vue des personnes requérantes d'asiles et réfugiées qui sont suivies par ORS ou Caritas ou qui l'ont été dans le passé et des professionnel-le-s travaillant dans ces services ont été pris en compte.

Cette synthèse présente la démarche et les principaux résultats de l'évaluation¹. La première partie est consacrée aux expériences et aux besoins des personnes requérantes d'asile et réfugiées en matière d'intégration dans le canton de Fribourg (volet « requérant-e-s d'asile et réfugié-e-s »). La deuxième partie présente les mesures d'intégration proposées par ORS et Caritas en faveur des personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s dans le canton de Fribourg, les difficultés et les stratégies pour y faire face, du point de vue des personnels d'encadrement et d'intégration (volet « professionnel-le-s »). La troisième partie met en exergue les points de convergences entre les résultats des deux volets.

LE VOLET « REQUÉRANT-E-S D'ASILE ET RÉFUGIÉ-E-S »

Comment et auprès de qui s'est déroulé ce volet ?

Ce volet avait pour objectif d'explorer le vécu et les expériences des personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s dans leur parcours d'intégration, par le biais d'entretiens biographiques rétrospectifs. En particulier, les requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s étaient appelé-e-s à décrire les mesures d'intégration suivies dans le cadre des différentes institutions, services et associations du canton de Fribourg dans les domaines de l'hébergement, de l'encadrement (aide sociale), de l'intégration sociale et professionnelle, de la santé et du bien-être en général, ainsi qu'à évaluer leur utilité. Les entretiens visaient également à identifier les besoins de ces personnes dans leur processus d'intégration.

¹ En collaboration avec ORS et Caritas, cette étude visait également à établir, par le biais d'une enquête quantitative, une typologie des trajectoires d'intégration des personnes requérantes d'asiles et réfugiées dans le canton de Fribourg et à mettre en place un monitoring permettant d'observer de manière longitudinale les effets des mesures d'intégration. Les résultats de ce volet ne sont pas inclus dans cette synthèse.

Le recrutement s'est fait par l'intermédiaire des personnels d'ORS et Caritas. Au total, sept personnes ont participé aux entretiens individuels, dont une mère de famille monoparentale (avec un permis B), deux hommes sortis de l'aide sociale (avec un permis B et un permis F) et quatre jeunes de 16 à 20 ans (avec deux permis F et deux permis B).

Présentation des principaux résultats

Les mesures d'aides et leur évaluation

Les requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s se sont exprimé-e-s sur les mesures d'aides reçues et leur utilité dans différents domaines. Au niveau **juridique et administratif**, les participant-e-s témoignent de la complexité du système suisse, des procédures d'asile et des démarches à effectuer et constatent un écart entre le prescrit et le réel en termes de délais en ce qui concerne l'obtention du statut de réfugié-e. Le soutien des professionnel-le-s et les cours d'intégration constituent des ressources appréciées. Sur le plan **financier**, l'aide mensuelle reçue pour couvrir les besoins de base est considérée comme insuffisante, ce qui constitue une source de stress pour les participant-e-s et peut entraîner des conséquences négatives sur leur intégration. S'agissant du **logement**, les difficultés rencontrées par les participant-e-s relèvent principalement d'attitudes discriminantes de la part de certain-e-s propriétaires et régies et de l'écart entre l'aide financière perçue et le montant des loyers sur le marché immobilier fribourgeois. L'**apprentissage de la langue** locale est considéré comme prioritaire par les participant-e-s car il représente un moyen d'intégration sociale et professionnelle. Il se heurte toutefois à des problèmes d'accessibilité géographique, temporelle et méthodologique. Au niveau de la **formation et de l'insertion professionnelles**, les soutiens formels et informels facilitent l'obtention d'une place d'apprentissage ou d'un poste de travail. L'accès à l'emploi dépend beaucoup des représentations des employeurs/-euses vis-à-vis des personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s, malgré le travail de sensibilisation mené par le canton. L'absence de diplôme constitue un obstacle supplémentaire, de même que la situation familiale (garde des enfants). Sur le plan des **activités sportives et de loisir**, leur coût reste élevé et le secteur associatif joue donc un rôle important d'accès à des offres dans ce domaine. Pour les participant-e-s, les loisirs et le sport ont une fonction importante sur le plan de l'intégration mais également du bien-être physique et psychologique. Dans le domaine de la **santé**, les participant-e-s, en majorité des personnes en bonne santé, semblent avoir reçu l'aide nécessaire. La santé psychique mérite un point d'attention particulier. Enfin, les participant-e-s témoignent que le **soutien social** constitue une ressource précieuse. Le

soutien apporté par les bénévoles est davantage pérenne que celui fourni par les professionnel-le-s, limité dans le temps.

Ces résultats mettent en évidence que la situation migratoire accentue des facteurs de risque liés au parcours de vie des personnes concernées. Pour les jeunes, le risque de décrochage est renforcé par la question linguistique ; en cas de non-obtention d'un diplôme professionnel, leur insertion sur le marché de l'emploi est compromise. Or la question linguistique ne dépend pas que des cours proposés, mais également des opportunités de contacts sociaux et de participation à la vie sociale, qui restent limitées en dehors des parrainages. Pour les familles monoparentales, l'accès à un système de garde des enfants est primordial pour l'intégration, celui-ci permettant aux parents d'apprendre la langue, de s'initier à la culture locale et de se rendre disponibles pour un emploi. Enfin, la question des vulnérabilités psychiques est à prendre très au sérieux, les traumatismes liés au parcours migratoire ayant un impact négatif sur le bien-être et la motivation à s'engager dans un processus d'intégration.

Les pistes d'action

Sur la base de ces différents constats ainsi que des témoignages et propositions des requérant-e-s d'asile et des réfugié-e-s, quelques pistes d'action concernant ces domaines peuvent être formulées.

- **Logement** : renforcer la sensibilisation des acteurs du logement vis-à-vis des personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s ; créer des accords avec les régies du canton ; développer des lieux de vie et d'habitation mixtes (p. ex. demandeur/-se/-s d'asile, population locale).
- **Aide financière** : généraliser les tâches rémunérées dans les foyers d'hébergement ; permettre aux résident-e-s des foyers de réaliser sur appel de particulier-ère-s des petits travaux rémunérés ; faire une évaluation, auprès de la population concernée, de la marge d'augmentation des montants qui lui permettrait de couvrir ses besoins de base, selon ses propres critères.
- **Apprentissage de la langue** : favoriser une continuité dans les cours de langue officiels ; créer ou développer des occasions de pratiquer la langue en dehors des cours ; évaluer avec les personnes concernées le moment adéquat pour introduire les cours de langue et les autres mesures d'intégration pour gagner en efficacité.
- **Formation et insertion professionnelles** : harmoniser les exigences en termes de prérequis linguistiques entre les cours de langue financés par le canton et les

structures de formation professionnelle ; sensibiliser l'entrepreneuriat aux permis F et B, notamment en fournissant des garanties sur la durée de validité des permis des personnes employées.

- **Activités sportives et de loisir** : généraliser la présence de bénévoles dans les foyers durant le weekend et les vacances pour occuper les jeunes quand le personnel éducatif n'est pas là ; promouvoir les parrainages à l'ensemble des requérant-e-s d'asile et des réfugié-e-s ; améliorer l'information au sujet des activités sportives et de loisir gratuites, notamment au moyen d'une plateforme en ligne.
- **Soutien social** : collaborer avec les travailleurs/euses sociaux/ales en milieu scolaire et dans le secteur de l'animation socio-culturelle en vue de favoriser les contacts entre jeunes requérant-e-s d'asile et jeunes Fribourgeois-e-s ; évaluer la possibilité de placer les jeunes requérant-e-s d'asile en famille d'accueil ; évaluer de manière participative l'accès des personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s aux prestations communautaires de proximité.
- **Projet de vie** : pour les jeunes requérant-e-s d'asile, renforcer la préparation et l'accompagnement du passage entre le foyer et l'indépendance ; repenser l'accompagnement en adaptant les logiques d'activation aux temporalités, aux trajectoires et aux perspectives des personnes concernées, en soutenant le développement de leur pouvoir d'agir.

LE VOLET « PROFESSIONNEL-LE-S »

Comment et auprès de qui s'est déroulé ce volet ?

Ce volet visait à évaluer les mesures d'intégration proposées par ORS et Caritas en faveur des personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s dans le canton de Fribourg du point de vue des personnels d'encadrement et d'intégration.

Au total, 23 professionnel-le-s (8 assistant-e-s sociaux/ales, 11 conseillers/-ères en intégration, 3 encadrant-e-s en foyer d'hébergement collectif et 1 formateur/-trice de langue) travaillant chez ORS (11) et Caritas (12) ont participé à trois groupes de discussion. Les thématiques abordées ont été les suivantes : (1) les mesures d'intégration proposées par les professionnel-le-s des deux services dans les domaines de l'hébergement, de l'encadrement (aide sociale), de l'intégration sociale et professionnelle, de la santé et du bien-être ainsi que l'efficacité de ces mesures ; (2) les difficultés rencontrées par les professionnel-le-s dans le cadre de leur travail et les stratégies adoptées pour y faire face ;

(3) les trajectoires de vie types des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s et les facteurs de risque et de protection pour leur intégration.

Présentation des principaux résultats

Les difficultés rencontrées par les professionnel-le-s

Les professionnel-le-s sont confronté-e-s à plusieurs difficultés dans l'accompagnement des requérant-e-s d'asile ou des réfugié-e-s.

- **Les relations entre professionnel-le-s et bénéficiaires**

Le thème le plus fréquemment évoqué par les professionnel-le-s est celui de la méconnaissance générale de la Suisse et du fonctionnement du cadre légal cantonal et fédéral dans plusieurs domaines (asile, administratif, assurances, emploi) de la part des requérant-e-s d'asile ou des réfugié-e-s. Les différences culturelles entre professionnel-le-s des services d'intégration, acteurs locaux et requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s ont également un impact sur le travail des professionnel-le-s ainsi que sur les divers aspects de la vie des requérant-e-s d'asile ou des réfugié-e-s (intégration sociale, travail, hébergement, santé). Les difficultés linguistiques des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s avec le français ou l'allemand peuvent limiter l'accès et l'échange d'informations cruciales et constituer un obstacle à la compréhension du système de l'asile et à leur intégration professionnelle et sociale. Un autre aspect problématique a trait aux vulnérabilités, aux trajectoires migratoires et aux caractéristiques personnelles des requérant-e-s d'asile et réfugié-e-s (passé traumatique, isolement, problèmes de santé physique et psychique) qui nécessitent un accompagnement global et inter-institutionnel, parfois compliqué à mettre en œuvre.

- **Contexte de travail**

Les professionnel-le-s évoquent des difficultés qui concernent l'exercice de leur activité au sein des services. Tout d'abord, on retrouve la surcharge de travail, notamment au niveau des tâches administratives et en lien avec l'engagement récent et important de personnel pour pallier l'augmentation du nombre de requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s. Des salaires insuffisants et une surcharge émotionnelle des personnels sont également mentionnés. De plus, les participant-e-s relèvent des difficultés au niveau de la collaboration avec les différents services de l'administration cantonale ou fédérale qui s'occupent de l'intégration des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s ainsi qu'avec les acteurs locaux dans différents domaines (travail, hébergement, garde des enfants). Enfin, les professionnel-le-s s'interrogent sur la pertinence, l'utilité, la rémunération et le caractère peu incitatif de certaines mesures d'intégration proposées par leurs services aux requérant-e-s d'asile ou

réfugié-e-s. Le manque de perspectives à long terme pour les requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s est également relevé.

- **Systeme sociétal et politique**

Au niveau du cadre juridique sont principalement critiquées la politique et la procédure d'asile fédérales, la variabilité des droits dont les requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s bénéficient en fonction du statut juridique accordé ainsi que la Loi sur l'aide sociale (LASoc) et son application. Par ailleurs, certain-e-s professionnel-le-s dénoncent des budgets insuffisants dans le secteur de l'asile concernant différents domaines (personnel, logement) ainsi que la difficulté pour les requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s de faire reconnaître leurs diplômes, ce qui peut impacter négativement leur motivation à s'engager dans un processus d'intégration sociale et professionnelle à long terme.

Les stratégies mobilisées par les professionnel-le-s

Pour faire face aux difficultés rencontrées dans l'accompagnement des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s, les professionnel-le-s développent et mobilisent des ressources et des stratégies. D'une part, elles/ils ajustent leurs attitudes et pratiques aux spécificités et besoins des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s (temps, informations et explications supplémentaires, compétences relationnelles). D'autre part, elles/ils suivent des formations continues afin d'être mieux préparé-e-s à l'intervention et cherchent du soutien au sein ou à l'extérieur de leur lieu de travail (échanges, collaborations, travail en réseau) pour faire face au stress et à la surcharge émotionnelle.

Les trajectoires des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s

Finalement, les professionnel-le-s relèvent l'influence de certaines caractéristiques des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s sur leur parcours d'intégration sociale et professionnelle. De manière générale, les personnes les plus formées, celles qui ont de la facilité à apprendre le français ou l'allemand, les plus jeunes ainsi que les personnes qui sont arrivées seules en Suisse ont un parcours d'intégration sociale et professionnelle plus « réussi » que les personnes sans formation initiale, les plus âgé-e-s et les familles avec enfants. Le pays d'origine semble également jouer un rôle sur le parcours l'intégration des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s, notamment lorsque cette caractéristique est croisée avec la formation suivie dans le pays d'origine, les motifs de migration, le statut migratoire, la connaissance de la langue, la situation personnelle ainsi que la présence de la communauté en Suisse.

Les pistes d'action

Sur la base de ces différents constats et des propositions des professionnel-le-s, quelques pistes d'action à l'intention des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s d'une part, et des personnels d'ORS et Caritas d'autre part, peuvent être formulées. Elles sont regroupées dans le tableau ci-dessous en fonction des acteurs susceptibles de collaborer pour les mettre en œuvre.

Pistes d'action	Acteurs en collaboration
<p>Insertion professionnelle : favoriser l'immersion des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s dans le monde du travail par le biais de stages ; renforcer les liens avec les acteurs économiques locaux ; faciliter les démarches d'engagement de personnes admises provisoirement et sensibiliser les entreprises aux permis F et B</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels d'ORS et Caritas • Employeurs/-euses • Requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s
<p>Formation : renforcer les possibilités de formation scolaire et professionnelle pour les jeunes requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels d'ORS et Caritas • Employeurs/-euses • Requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s
<p>Aspects juridiques et administratifs : fournir aux requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s des informations sur la Suisse et son système dans différents domaines (procédure d'asile, système des assurances sociales, monde du travail, système de santé) et les adapter aux temporalités de leur intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels d'ORS et Caritas • Requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s
<p>Logement : proposer aux requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s, notamment aux jeunes, des solutions d'hébergement dans des familles d'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels d'ORS et Caritas • Autres acteurs étatiques ou associatifs concernés • Requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s
<p>Encadrement : revoir la pertinence, l'utilité et la rémunération de la participation des requérant-e-s d'asile ou réfugié-e-s à certaines mesures d'insertion sociale ; modifier le montant de l'aide sociale pour des mesures d'insertion sociale ou professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels d'ORS et Caritas • Responsables d'ORS et Caritas • SASoc
<p>Travail des personnels : améliorer les conditions de travail des personnels d'ORS et Caritas, en développant les ressources existantes (finances, personnel) et en diminuant ou simplifiant les tâches administratives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels d'ORS et Caritas • Responsables d'ORS et Caritas • SASoc
<p>Formation des personnels : améliorer les compétences interculturelles des personnels d'ORS et Caritas par le biais de formations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels d'ORS et Caritas • Responsables d'ORS et Caritas • SASoc

Pistes d'action	Acteurs en collaboration
continues ; créer des opportunités d'intervention entre les intervenant-e-s d'ORS et Caritas pour échanger sur leurs bonnes pratiques	

ANALYSE CROISÉE DES RÉSULTATS

L'analyse croisée² des résultats met en exergue trois points de convergences.

Les trajectoires de vie types des requérant-e-s d'asile et des réfugié-e-s

Plusieurs trajectoires types ont pu être identifiées :

- Des **personnes jeunes** (moins de 30 ans) **venues seules**, qui s'insèrent relativement rapidement sur le marché de l'emploi ; il s'agit en majorité d'hommes mais il y a également des femmes ;
- Des **mineur-e-s non accompagné-e-s**, accueilli-e-s dans des foyers, qui apprennent la langue puis peuvent suivre une formation professionnelle ; un processus de suivi de leur transition vers la vie adulte est proposé par le canton ;
- Des familles, pour lesquelles la dépendance à l'aide sociale peut durer relativement longtemps, en raison de la charge financière importante que représente l'éducation des enfants ;
- Des **personnes plus âgées**, voire proches de l'âge de la retraite, restant souvent orientées vers leur pays d'origine et/ou leur communauté et ayant des difficultés à s'insérer professionnellement.

Parmi les **facteurs de risque et de protection**, on trouve en premier lieu la **santé**, les problèmes de santé physiques et/ou psychiques étant fréquemment associés à une dépendance prolongée à l'aide sociale. La **monoparentalité**, en particulier pour les mères, constitue également un frein à l'intégration, en raison d'un manque de structures d'accueil pour les enfants permettant au parent concerné de s'investir dans des mesures d'intégration. L'**âge** joue également un rôle, la tranche des 20-30 ans étant celle qui s'insère le mieux sur le marché de l'emploi. Pour les plus jeunes comme pour les plus âgé-e-s, les mesures proposées (apprentissage de la langue, possibilité de suivre une formation, autres mesures d'insertion) dépendent aussi de leurs aptitudes personnelles et de leurs parcours prémigratoire (suivi ou non d'une scolarité et/ou d'une formation). La possibilité de bénéficier de **soutien social**, par l'intermédiaire d'une communauté de compatriotes et/ou d'acteurs

² L'analyse croisée comprend également les résultats issus de l'enquête quantitative sur les trajectoires d'intégration des personnes requérantes d'asiles et réfugiées.

associatifs, semble jouer un rôle positif sur la motivation et les opportunités réelles d'intégration (accès facilité à un emploi, un logement).

Les besoins des requérant-e-s d'asile et des réfugié-e-s

Des besoins ont été identifiés dans plusieurs domaines. Dans le domaine de l'**hébergement**, les besoins concernent d'une part la qualité de vie dans les foyers, en termes d'hygiène et de conditions de cohabitation, d'autre part l'accès à un logement indépendant, en termes administratifs (bail, garanties) et financiers (caution, loyer). Concernant l'**encadrement (aide sociale)**, une meilleure connaissance du système administratif, des procédures, de la répartition des tâches entre les cantons et la Confédération (notamment en ce qui concerne l'octroi de l'asile et la reconnaissance des diplômes) permettrait aux personnes concernées de mieux comprendre les décisions les concernant et d'être plus autonomes dans les démarches à effectuer. Les logiques de subsidiarité et de plafonnement de l'aide sociale devraient notamment être mieux explicitées. Étape incontournable de l'intégration sociale, l'**acquisition de la langue** française ou allemande nécessite d'être rendue plus accessible, en termes de lieux de cours, de diversité des niveaux, de flexibilité horaire, de continuité et de méthodes. Les personnes concernées auraient également besoin d'être davantage sensibilisées à certains enjeux de la communication interculturelle, engendrant parfois des situations de malentendus ou de tensions avec certains acteurs et actrices de la société d'accueil. Sur le plan de l'**intégration professionnelle**, une meilleure sensibilisation des employeurs/-euses à la signification des titres de séjour est nécessaire. Les personnes concernées auraient également besoin de davantage d'opportunités de découvrir les spécificités du monde du travail fribourgeois par l'intermédiaire de stages. Pour les familles monoparentales, le fait de disposer d'un système de garde fiable pour les enfants n'est actuellement pas garanti et constitue un prérequis à l'intégration professionnelle. Dans le domaine de la **santé**, les besoins sont particulièrement importants dans le domaine de la santé mentale, en raison des traumatismes vécus avant ou lors du parcours migratoire par une partie des personnes concernées. Celles-ci auraient besoin de davantage de suivi et de coordination dans leur parcours de soins. Enfin, concernant le **bien-être** en général, davantage de contacts avec les acteurs et actrices de la société fribourgeoise seraient bénéfiques pour les personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s, car ces contacts peuvent avoir des répercussions positives sur les autres domaines par l'intermédiaire du soutien social qu'ils procurent.

L'impact des mesures d'intégration

Sur le plan du logement, les difficultés constatées dans les foyers sont principalement d'ordre structurel (ressources insuffisantes) malgré la tendance à les attribuer à des facteurs culturels. L'étape du passage d'un logement financé par l'État à un logement indépendant n'est pas suffisamment encadrée, les personnes se heurtant aux conditions restrictives du marché de l'immobilier et à des attitudes et représentations négatives à leur égard. La solution des familles d'accueil mériterait d'être étudiée de manière plus approfondie. Les mesures d'encadrement (aide sociale) présupposent généralement la motivation des personnes à s'intégrer et la mobilisation de ressources personnelles connexes. Elles montrent leurs limites pour les personnes plus vulnérables qui, en raison de différents facteurs de risque (âge, problèmes de santé, isolement, traumatismes), ont tendance à voir leurs difficultés se chroniciser. Dans la même logique, l'intégration sociale et professionnelle montre à la fois des résultats positifs et des limites. Concernant le travail, l'intégration est régulée par la politique suisse d'immigration, qui favorise l'accès à l'emploi dans les secteurs déficitaires et le découragement dans les autres secteurs. Les personnes qui acceptent de travailler dans des secteurs peu qualifiés et faiblement rémunérés trouvent rapidement un emploi, alors que les personnes au bénéfice de qualifications professionnelles qu'elles souhaitent exercer dans leur travail trouvent plus difficilement un poste. On retrouve ce mécanisme dans les opportunités de formation professionnelle, où les jeunes peuvent être encouragé-e-s à se former dans des domaines qui peinent à recruter des apprenti-e-s. Dans le domaine de l'apprentissage des langues également, l'offre manque de flexibilité pour s'adapter aux besoins spécifiques de certaines personnes (garde d'enfants, niveau linguistique suffisant pour commencer une formation professionnelle).

Nous avons vu que les professionnel-le-s accompagnant les personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s se trouvent parfois en tension entre ce qui constitue leur cadre de travail (directives, dispositifs, ressources disponibles, résultats à atteindre) et les besoins des personnes concernées. Ces professionnel-le-s développent des stratégies de régulation (exploitation des marges de manœuvre, capacité à prendre en compte la complexité des situations et à élaborer des solutions individualisées) qui contribuent très certainement à l'efficacité des mesures à moyen-terme. Il semble donc important de prendre en compte les besoins exprimés par ces professionnel-le-s en termes de coordination des services, d'augmentation des ressources et de nécessité de requestionner les dispositifs, notamment la LASoc. En effet, les mesures sont efficaces pour les personnes qui disposent de bonnes ressources personnelles et sociales ; en revanche, une partie des personnes du

domaine de l'asile et des réfugié-e-s présentent, dès leur arrivée, des vulnérabilités qui risquent de se chroniciser si elles restent dans « l'angle mort » de la politique d'intégration, alors qu'une action précoce sur ces facteurs de risque en limiterait les impacts.

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements au Service de l'Action sociale de l'État de Fribourg, qui nous a accordé sa confiance et avec lequel nous avons collaboré de manière profitable et agréable ainsi qu'aux directions de Caritas et ORS qui nous ont appuyé-e-s dans l'organisation de l'étude. Nous remercions également les personnes du domaine de l'asile et des réfugié-e-s qui ont participé aux entretiens individuels et partagé leur vécu et leurs expériences dans leur parcours d'intégration, de même que les personnels d'encadrement des mesures proposées par ORS et Caritas qui ont accepté de présenter leur travail au quotidien, les prestations offertes, ont analysé les difficultés et proposé de possibles pistes d'amélioration. Sans la contribution, la collaboration et la participation de ces personnes, cette recherche n'aurait pas pu voir le jour.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour tout complément d'information, il est possible de s'adresser directement à Geneviève Piérart, genevieve.pierart@hefr.ch ou Alida Gulfi, alida.gulfi@hefr.ch.

Le rapport complet de l'évaluation est disponible sur demande auprès d'Etienne Guerry, Service de l'action sociale (SASoc), etienne.guerry@fr.ch.